

UNE PHOTO C'EST PERSO, LA PARTAGER C'EST HARCELER



NON AU HARCÈLEMENT

NonAuHarcelement.education.gouv.fr

#NonAuHarcelement

Partager des images à caractère sexuel d'une personne sans son consentement est passible de deux ans de prison et 60 000 euros d'amende.

Deux numéros verts,
deux plateformes d'écoute :

HARCÈLEMENT

3020

Service & appel
gratuits *

* Ouvert du lundi au vendredi
de 9h à 20h et le samedi de 9h à 18h

CYBERHARCÈLEMENT

net
écoute.fr

n° Vert 0800 200 000 *

* Ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 19h00,
appel anonyme, gratuit et confidentiel

NON AU HARCÈLEMENT

NonAuHarcelement.education.gouv.fr - #NonAuHarcelement

